



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation de la modification des statuts du conservatoire Henri Tomasi

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Luda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2010/01/02 en date du 5 février 2010 portant création d'un syndicat mixte regroupant la Collectivité territoriale de Corse et les communes d'Ajaccio et de Bastia ;

Vu la délibération du syndicat mixte n°2021/01/08 en date du 17 mars 2021 portant modification de ses statuts ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que ce syndicat a pour objet l'organisation et la gestion du Conservatoire de Musique et de Danse de Corse Henri Tomasi, établissement classé par l'Etat, conservatoire à rayonnement départemental ;

Considérant que la fusion des trois collectivités territoriales qu'étaient les Conseils Départementaux de Haute-Corse, de Corse du Sud et la Collectivité Territoriale de Corse en une Collectivité unique, présente l'opportunité d'une révision des statuts ;

Considérant que la spécialité Art Dramatique a été ajoutée en 2014 aux propositions pédagogiques et que l'intitulé doit être désormais « Conservatoire de Musique, Danse, et Art Dramatique de Corse Henri Tomasi » ;

Considérant que le conseil syndical du syndicat mixte a adopté de nouveaux statuts ;

Considérant que notre collectivité doit délibérer et approuver les modifications apportées aux statuts du Conservatoire de Corse Henri Tomasi ;

Considérant que ces modifications portent principalement sur la présentation générale du conservatoire, de son administration, des missions de la direction ainsi que sur la terminologie employée ;

Considérant les précisions apportées sur :

- Les instances, les modes de gouvernance et de concertation.
- L'adhésion au syndicat mixte de nouveaux membres, communes ou établissements publics de coopération intercommunale et les modalités de révision des statuts.
- Les dispositions financières et comptables concernant le réajustement annuel de la participation statutaire en fonction des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice n-1.

Après avoir entendu le rapport de Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** les modifications apportées aux statuts du Conservatoire de Corse Henri Tomasi tels que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 15/06/2021

Qualité : MAIRE

Page 2 sur 2